préalable, est-ce sérieux ou non? Chi lo sa! Le R. P. Pro-Vicaire s'est rendu au yamen ou tribunal de mon sous-préfet. Ce dernier a ordonné immédiatement à ses limiers ou satellites de rechercher les auteurs du placard. Qu'en résultera-t-il? Pas grand'chose, j'imagine; car, personne ne sait quels sont les auteurs de cette belle prose. Il est donc à craindre que le mandarin en soit quitte pour ses frais... de bonne volonté.

Quoi qu'il arrive, Boxeurs ou autres apprendront à leurs dépens ce que c'est qu'un Vendéen. D'ailleurs, pourquoi s'effrayer inutilement?

Priez pour votre novice et son district. A Dieu, Révérend et bien cher Père, croyez-moi toujours

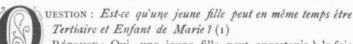
Votre enfant affectionné en N.-S.,

FR. MICHEL, O. F. M., Missionnaire Apostolique.

P.-S.— Mon adresse est toujours: Catholic Mission, Chingchowfu (viâ Tsingtau), Chan-Tong (Chine).



Questions et Réponses



RÉPONSE: Oui, une jeune fille peut appartenir à la fois au Tiers-Ordre et à la Congrégation des Enfants de

Marie; de même qu'un homme peut être en même temps tertiaire et congréganiste, rien ne s'y oppose, et tout l'y engage.

D'abord, l'Eglise ne le défend nullement; elle défend d'appartenir à la fois à différents *Tiers-Ordres* (du Mont-Carmel, de la Pénitence, de Saint Dominique, des Servites, des Prémontrés, etc), mais il n'a jamais défendu d'appartenir en même temps à un Tiers-Ordre et à plusieurs confréries, congrégations ou sociétés.

Ensuit Marie n et le règ verrez qu l'autre.

Pour tiaires d d'assister cher le la que toute s'il y en pas celles Règle.

Il est t à tenir le Enfants d dans le T tion à l'œ Marie.

QUESTI la Congré

RÉPONS tertiaire et de Marie. ment. Or les deux. m'abstienc ment celu entre les T etc. Elle e rence sur Chacun pe Tiers-Ordi mariées, ce lants et po Mais, n faut-il pas

Nous av

⁽¹⁾ Naturellement la même question peut se poser pour les Congréganistes, les Dames de Sainte Anne et de la Sainte Famille, la confrérie du Très-Saint Sacrement etc., la réponse sera la même.